



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 19 juin 2025

Procès-verbal approuvé le 16 octobre 2025

PRESENTS	
Membres du Conseil	Sandrine AMSTUTZ, Maïtena ARMAGNAGUE, Daphné BAVELIER, Valentina BORGHESANI, Kerstin BRINKMANN, Maximilian HAAS, Dirk KERZEL, Clara KULICH, Gaëlle MOLINARI, Darius NADJAFI, Manuel PERRENOUD, Fanny PYTHOUD, Eva POOL, Ana Claudia PROENCA ABREU, Kishen SENZIANI, Solane SECRETAN
Ex officio	Lucie MOTTIER LOPEZ – doyenne, Maëlle LE POTTIER – administratrice, Valérie FAVEZ, Stéphanie BOUCHET ROSSIER, Vera KOTTE, Pascale PASCHE-PROVINI, Aline MEYER – conseillères académiques
EXCUSES	
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Maïtena ARMAGNAGUE, Martin DEBANNE, Hélène DELAGE, Olivier DESRICHARD, Neele HEISER, Marco HESSELS, Rita HOFSTETTER, Fleur LEJEUNE, Semen MANKIN, Séhélia MOREAU, Natalia PAGLIUCA
Ex officio	
INVITES	
	FALOMIR Juan-Manuel, président de la Section de psychologie

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 mai 2025
2. Communications de la doyenne
3. Décanat 2026-2030 – pour proposition au Rectorat d'une candidature à la fonction de doyen-ne
- présentation de la doyenne, Lucie Mottier-Lopez
4. Communications de l'administratrice
5. Planification académique - proposition d'avenant au rapport CPA de la part de la Section de psychologie – pour préavis à l'attention du Collège des professeurs de la Faculté
6. Approbation du règlement d'études du Bachelor en sciences de l'éducation
7. Proposition de modification du règlement d'études du Doctorat en psychologie et logopédie
8. Proposition de modification du plan d'études et du règlement du Master en neurosciences
9. Approbation du règlement interne des stages de la FEP
10. Approbation de la *directive relative aux équivalences pour les enseignements théoriques et la formation pratique* de la Maîtrise en éducation précoce spécialisée (MAEPS – diplôme conjoint avec la HEP Lausanne)
11. Divers

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 16 octobre 2025

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 08 MAI 2025

Le procès-verbal est approuvé

2. COMMUNICATIONS DE LA DOYENNE

Projets intersections

4 projets ont été soumis, tous des excellents projets. 2 ont été retenus sur la base des critères d'évaluation indiqués dans l'appel :

- *Effets de l'augmentation des taxes universitaires sur l'expérience étudiante* (Barbara Fouquet Chauprade, Juan Manuel Falomir et Sonia Reva)
- *Music-induced synchrony and its impact on children's collaborative learning and prosocial behaviors* (Manuela Filippa et Nathalie Mella)

50 ans de la Faculté

1. Leçon d'ouverture d'automne, 16 septembre à 18h30 : Pédagogies et neurosciences

Philippe Meirieu et Grégoire Borst

2. Docteur honoris causa pour les 50 ans de la FPSE, DIES du 10 octobre

Le CD a souhaité une personnalité qui incarne les liens historiques entre le BIE de l'UNESCO qui fête ses 100 ans cette année 2025. C'est en effet sous l'égide de Jean Piaget (notamment) que l'Institut Jean-Jacques Rousseau (à l'origine de la FPSE), la Société des Nations Unies et le BIE ont œuvré pour élargir et réaffirmer les droits de l'enfant et plus largement le droit à l'éducation et à la culture.

Proposition de **Mme Farida Shaheed**, rapportrice spéciale des Nations Unies dans le champ des droits humains, dont les droits à l'éducation, depuis le 1er août 2022. En tant que femme pakistanaise, elle s'investit dans la promotion et la protection des droits culturels des communautés marginalisées. Ses recherches et son travail de consultante et de praticienne du développement ont été consacrés à la promotion et à la protection des droits des personnes, en particulier des groupes marginalisés tels que les femmes, les personnes aux identités non binaires, les personnes en situation de handicap, les minorités religieuses et ethniques et les personnes économiquement marginalisées. Elle a exploré les questions d'éducation liées, entre autres, aux droits des enfants dans le monde numérique, à l'impact de la publicité dans les écoles, l'enseignement de l'histoire et au droit à l'éducation scientifique.

→ Une table ronde le 9 octobre avec une intervention de Mme Farida Shaheed sur la question de l'enfance dans des contextes de crises est en cours d'organisation.

Invitation de plusieurs expertes engagées au sein des Nations Unies, de l'OMS et de Save the Children : face à la montée des conflits et des extrémismes et au recul des libertés fondamentales, les enfants paient un prix silencieux mais immense. Santé mentale, éducation, droits humains : comment protéger l'enfance quand les fondements mêmes de nos sociétés vacillent ?

Des collègues des deux Sections ont été contacté-es pour compléter le panel et assurer l'animation.

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 16 octobre 2025

Fondation pour l'Université

<https://www.unige.ch/medias/2025/une-nouvelle-fondation-pour-soutenir-l-excellence-academique>

La doyenne présente les grandes lignes de la fondation et les catégories de soutien qui sont en cours d'élaboration. Cette fondation, soutenue par H Wilsdorf à la hauteur de 20 millions/année, doit être considérée comme complémentaire aux bailleurs de fonds habituels.

Volet 3 du plan précarité CCER – COB5 – décision du Rectorat

La Doyenne rappelle les 4 volets du plan CCER bénéficiant de la COB5 pour un montant de 5 millions en tout.

- **Le volet 1** a été implémenté l'été passé : augmentation de la rémunération de 70 à 75% des candocs et doctorant-s. Une dizaine de candocs de la FPSE en ont bénéficié.
- **Le volet 2** sera implanté intégralement en 2025. Il concerne le taux de recherche protégé qui passe de 40% à 50% pour les facultés SdS, Droit, FTI et GSI.
- **Le volet 3** *Précariété CCER Senior* a été élaboré par le Rectorat actuel sur la base de travaux préparatoires du précédent Rectorat. Après des échanges soutenus et des discussions pour permettre la prise en compte des besoins propres aux facultés concernées (FTI, FPSE et Lettres), la Rectorat a décidé d'attribuer 700'000.- à la FPSE sur 1'500'000.-. Les critères communs à chaque Faculté concernée par ce volet 3 sont : des engagements subis au-dessous de 50%, pas d'identification de personnes en particulier mais identification de conditions/principes qui permettent un traitement équitable à situation égale. Pour la FPSE, le Rectorat a revalorisé le temps d'encadrement associé aux enseignements (3 UF = 10% d'engagement) pour les CE et CC travaillant à moins de 50% (sans que ce ne soit leur choix personnel).
- **Volet 4** : le Rectorat y travaille actuellement. Ce volet concerne la transition de carrière.

Il est fait remarquer que les mesures mises en place restent bien en deçà des ambitions du plan CCER originel (2024).

A la question de savoir si un dispositif d'évaluation sera mis en place pour mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre, l'administratrice répond que l'enquête auprès du CCER devrait être reconduite à l'horizon 2026.

3. DECANAT 2026-2030 – POUR PROPOSITION AU RECTORAT D'UNE CANDIDATURE A LA FONCTION DE DOYEN-NE - PRÉSENTATION DE LA DOYENNE, LUCIE MOTTIER-LOPEZ

La doyenne indique que le mandat du décanat actuel se termine en 2026.

Dans le cadre de l'alternance appliquée en FPSE, une discussion a eu lieu en Collège de Section de psychologie et le seul professeur intéressé par la fonction de doyen s'avère être Edouard Gentaz, actuellement vice-recteur en charge du *Vivre ensemble* au sein du Rectorat, dont le mandat se termine en 2028.

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 16 octobre 2025

La Section de psychologie a donc soumis au vote, en Collège de Section du 22 mai, la proposition de demander au décanat actuel (doyenne et vice-doyen.nes) de prolonger de deux ans leurs mandats respectifs afin de permettre l'entrée en fonction d'Edouard Gentaz au poste de doyen de la Faculté en 2028.

Sont mentionnés par la doyenne les défis en cours et à venir pour la FPSE :

- les enjeux liés à la formation des enseignant.es du primaire
- la situation budgétaire
- la nouvelle planification académique pour la période 2027-2031
- la restructuration de la Faculté (TECFA, ..)
- la formation continue
- les enjeux de l'intelligence artificielle sur l'enseignement et l'évaluation

.../...

La doyenne indique, qu'après réflexion et consultation des vice-doyen.nes, elle accepte de prolonger son mandat de deux ans, conformément à la demande de la Section de psychologie. Elle invite ainsi les membres du Conseil participatif à se prononcer sur cette prolongation de mandat du décanat actuel, pour la période 2026-28.

Les membres étudiants du Conseil participatif s'étonnent toutefois de recevoir des informations oralement sans exposé des motifs écrit annexé à la convocation de la séance qu'ils auraient pu soumettre à leurs associations respectives. Ils souhaitent que le vote de ce point soit repoussé car ils ne s'estiment pas légitimes à voter sans en référer au préalable à leurs instances.

Une longue discussion s'engage et il est décidé de proposer au vote le report de ce point par consultation électronique après communication par le décanat d'un exposé écrit de la situation.

Soumise au vote, la proposition de postponer le vote de ce point [i.e « soutenez-vous la demande de prolongation du mandat de la doyenne jusqu'en 2028 ? »] à une consultation électronique ultérieure est approuvée par 7 oui ; 6 non ; 3 abstentions (16 voix).

4. COMMUNICATIONS DE L'ADMINISTRATRICE

- Budget

→ Travail des entités sur la réduction des coûts de fonctionnement : boîte à idées

Les premières propositions seront faites dès septembre 2025.

→ Réorientation stratégique suite aux coupures budgétaires

→ Mandats : coût complet

- G'Evolue

Tout s'est très bien passé. 80 CCH ont été examinés sur 3 séances de travail et il semble que nous ayons faire valoir nos arguments. Les auditeurs ont félicité la Faculté concernant le niveau de préparation des dossiers.

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 16 octobre 2025

- Sécurisation d'Unimail

Les badges de collaborateurs devront être utilisés dans les ascenseurs, au-delà du 2^{ème} étage, dès la rentrée académique 2025.

- Ré-enchantement d'Unimail

- Amélioration du mobilier à destination des étudiant.es dans les coursives
- Elimination des poubelles dans les bureaux et les couloirs
- Changement des téléphones (Cisco Jabber remplacé par Zoom)

5. PLANIFICATION ACADEMIQUE – PROPOSITION D'AVENANT AU RAPPORT CPA DE LA PART DE LA SECTION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

2 promotions sont proposées : Olivier Desrichard & Evie Vergauwe, à compter du 1^{er} août 2026. Pleinement justifiées, notamment pour garantir la continuité et le développement de deux domaines essentiels, la psychologie de la santé et la psychologie de développement cognitif, ces demandes de promotion ont été approuvées par la CPA et la faisabilité budgétaire a été confirmée par la Section de psychologie.

Soumise au vote, la proposition d'avenant au rapport CPA 2023-26 de la Section de psychologie est préavisée favorablement par les membres du Conseil participatif à l'intention des membres du Collège des professeurs de la Faculté (12 oui ; 2 non ; 2 abstentions).

Départ E. Pool & D. Kerzel

6. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DU BACHELOR EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION [TRAITÉ EN POINT 7]

[exposé des motifs]

Article 16.3

Dans sa dernière correspondance relative à la reconnaissance de la Formation en enseignement primaire (FEP), datée du 25 novembre 2024, la Commission de reconnaissance de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) rappelle que l'âge minimum requis pour une reconversion dans l'enseignement – et donc pour une admission sur dossier – est fixé à 27 ans (art. 2, al. 2 et art. 4, al. 3, let. b du règlement de reconnaissance), **et non à 25 ans comme le prévoit le Statut de l'UNIGE** (art. 55, al. 4, let. b).

Un délai a été accordé jusqu'à fin juillet 2025 pour transmettre à la CDIP les documents attestant des adaptations apportées en conséquence. Afin de répondre à cette exigence, le Service des affaires juridiques de l'UNIGE propose d'ajouter la mention de l'article 2, alinéa 2, du règlement de reconnaissance à l'article 16.3 du règlement d'études, relatif à la procédure d'admission à la FEP.

Concrètement, cela signifie qu'un.e candidat.e admis.e dans la Section des Sciences de l'éducation en tant que non-porteur/se de maturité (selon l'art. 55 du Statut, restant possible dès 25 ans) devra avoir 27 ans révolus au moment de son entrée dans la FEP, soit au 1er jour du 2^{ème} cycle du Baccalauréat universitaire en sciences de l'éducation, orientation enseignement primaire (BSEP).

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 16 octobre 2025

Cette condition sera annoncée de manière explicite dans la documentation relative à l'admission des non-porteur/ses de maturité à la SSED, ainsi que dans le document d'information à destination des candidat-es à la FEP, afin que les candidat-es s'inscrivent en connaissance de cause.

Soumises au vote, les modifications du règlement d'études du Bachelor en Sciences de l'éducation sont approuvées par 11 oui ; 3 abstentions (14 voix).

7. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DU DOCTORAT EN PSYCHOLOGIE ET LOGOPÉDIE [TRAITÉ EN POINT 8]

Les modifications concernent essentiellement le point 6.2 alinéa C, relatif aux codirections de thèses. En effet, la version précédente du règlement était trop restrictive puisque qu'elle empêchait la codirection d'une thèse avec un membre externe qui n'aurait pas le statut de professeur mais néanmoins habilité à diriger des thèses dans sa propre institution (ex. Maître de conférences en France). Le changement proposé permet une plus grande souplesse concernant le choix de codirection externe.

Soumises au vote, les modifications du règlement d'études du doctorat en psychologie et en logopédie sont approuvées à l'unanimité (14 voix).

8. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU PLAN D'ÉTUDES ET DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DU MASTER EN NEUROSCIENCES [TRAITÉ EN POINT 6]

Soumises au vote, les modifications du plan d'études du Master en Neurosciences sont adoptées à l'unanimité (16 voix). Les modifications du règlement d'études sont également approuvées à l'unanimité (16 voix).

9. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTERNE DES STAGES DE LA FEP

Les modifications concernent essentiellement des mises à jour de pratiques qui ont évolué.

Soumises au vote, les modifications du règlement interne des stages de la FE sont approuvées à l'unanimité (14 voix).

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 16 octobre 2025

10. APPROBATION DE LA DIRECTIVE RELATIVE AUX ÉQUIVALENCES POUR LES ENSEIGNEMENTS THÉORIQUES ET LA FORMATION PRATIQUE DE LA MAÎTRISE EN ÉDUCATION PRÉCOCE SPÉCIALISÉE (MAEPS)

Cette directive, relative à la validation des acquis de formation, est soumise à l'approbation du Conseil participatif de la FPSE car deux institutions sont concernées et délivrent un diplôme conjoint, notre faculté et la HEP VD. Elle est en parallèle soumise à l'approbation de la direction de la HEP VAUD. Elle introduit notamment la possibilité de valider des acquis « non formels » (évaluations certifiées de niveau tertiaire).

Soumise au vote, la directive relative aux équivalences pour les enseignements théoriques et la formation pratique de la Maîtrise en éducation précoce spécialisée est approuvées à l'unanimité (14 voix).

11. DIVERS

50 ans de la FPSE ! → inscriptions jusqu'au 27 juin pour la Fête organisée le mardi 09 septembre dès 19h, à l'issue de la journée sportive à Airloop X La Plage.

GE/01.10.25/ Marie Philippe